5,5 millions d'agents
Et vous et toi et moi...

FO ÉTAT TERRITORIALE HOSPITALIÈRE
FONCTION PUBLIQUE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

LES MILITANTS PARLENT AUX AGENTS :

Épisode 4

Bonjour à tous, c'est **Nathalie.**

Nous y sommes, jusqu'au 6 décembre, les agents des trois versants de la Fonction Publique vont pouvoir choisir leurs représentants.

C'est un moment important ! C'est une démarche importante !

Avoir la possibilité de voter, de choisir qui va nous représenter, de mettre en avant les valeurs des organisations à qui l'on fait confiance, c'est se donner les moyens de ne pas subir, c'est participer à la vie de nos services, c'est se mobiliser pour préserver ce qui a été acquis par les générations passées et afin d'envisager le meilleur pour les générations futures.

C'est important de voter et d'être nombreux à le faire. Plus il y a de votants, plus le poids des organisations syndicales représentant les agents est fort face à l'administration… Parfois, le rôle de chacun peut paraître dérisoire, et on peut en arriver à se dire « ça ne sert à rien » ; pourtant ce n'est pas le cas, bien au contraire… chacun fait sa part, comme le colibri de la légende (voir en dernière page). Ne jamais baisser les bras ou, en l'occurrence, les ailes !

Les instances concernées par ce vote sont diverses :

– Les Comités Techniques (CT) : ils peuvent être ministériels, régionaux, départementaux voire locaux selon les ministères, et sont consacrés à l'organisation des services, au sens large.

– Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) : elles peuvent être, là encore, nationales ou locales, eton y évoque les carrières des agents titulaires (promotion, mutation et parfois sanctions).

– Les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) sont le pendant des CAP pour les contractuels.

Les représentants élus, donc choisis par les agents, vont tout mettre en œuvre pour que le quotidien de ces agents soit amélioré sur tous les plans. Ils vont aller à leur rencontre pour les entendre et porter leurs revendications auprès des représentants de l'administration. Ils vont se former afin d'avoir un maximum de compétences à mettre au service des intérêts matériels et moraux des personnels. Ils vont s'appuyer sur des structures organisées afin d'avoir le plus d'informations et d'éléments possibles pour analyser et être partie prenante dans les projets de l'administration.

Mais pour pouvoir agir, ils ont besoin de votre confiance et de votre voix.

Les revendications de Force Ouvrière ont toujours été claires : augmentation des salaires avec dégel et rattrapage du point d'indice, respect des agents et de leurs conditions de travail, maintien du statut des fonctionnaires, préservation d'un service public de qualité.

Nous le service public, on y tient !
Du 28 novembre au 6 décembre,
JE VOTE FO – JE SAIS POURQUOI !

Coucou les amis, c'est **Maryvonne.**

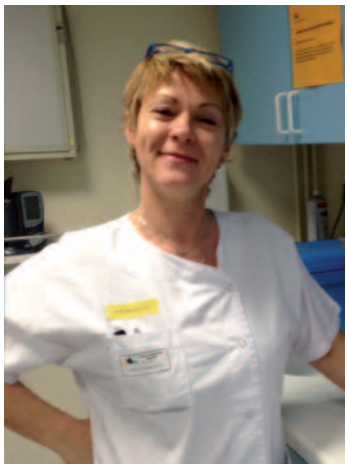

Vous savez, l'aide-soignante du centre hospitalier de Vierzon !

Aujourd'hui, je vais vous parler du CTE (Comité Technique d'Établissement), instance représentative du personnel dans laquelle j'ai siégé plusieurs années et pour laquelle je suis candidate aux prochaines élections.

Le CTE, c'est quoi ? Il a un rôle consultatif. Il émet des avis sur les questions du fonctionnement et organisation de l'établissement.

Il est composé de représentants du personnel, élus EN LEUR NOM sur les listes présentées par les organisations syndicales. Le nombre d'élus est en fonction de la taille de l'établissement (nombre d'agents titulaires, stagiaires et contractuels).

Pour l'établissement dans lequel je travaille, situé dans la tranche 500 à 999 agents, il y aura 10 titulaires et 10 suppléants élus pour une durée de 4 ans.

Le CTE, présidé par le directeur d'établissement ou son représentant, se réunit au moins une fois par trimestre si le quorum de présence est atteint, c'est à dire : la moitié des membres. Le secrétaire est élu parmi les représentants titulaires du personnel.

L'ordre du jour est établi après que chaque organisation syndicale ait adressé la liste des questions que ses représentants souhaitent voir abordées (2 semaines avant la date de l'instance).

Le CTE est obligatoirement consulté sur :

Les projets d'établissement, et ses orientations, créations, suppressions et transformations de structures.

Les actions de coopération.

L'organisation et le fonctionnement interne de l'établissement, des conditions de travail ; l'organisation et le fonctionnement des services.

Le règlement intérieur d'établissement.

La situation budgétaire et des effectifs (prévisionnels et réels).

Le contrat pluriannuel d'objectifs et moyens ; la répartition de la prime de service.

Les formations, études promotionnelles.

Mais aussi le bilan social, « gros pavé » qui englobe le nombre d'accidents de service, les arrêts maladie, l'absentéisme…

Enfin vous voyez, il y a de quoi s'occuper !!!

Dans nos établissements de santé publique, tellement malmenés aujourd'hui, vous mesurez l'importance d'être présent et actif dans ces instances, l'importance des informations que vos représentants auront à communiquer, mais aussi et surtout leur rôle d'alerte et d'articulation avec les autres instances.

Pour tout cela, mes chers collègues, pas de panique, des formations sont organisées, permettant aux élus d'assurer leur rôle en toute connaissance de cause.

Après quelques séances, devenu plus aguerri, il n'est pas rare que le CTE devienne plus agité, voire « sportif » !

Voilà en gros ce qu'est un CTE !

LE 6 DÉCEMBRE, POUR QUE NOUS PUISSIONS CONTINUER À DÉFENDRE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL, VOTEZ FO !

Syndicat Libre et indépendant

Bonjour à tous, c'est **Mélanie,** de **Police-Secours !**

La participation aux instances représentatives du personnel constitue le rôle le plus noble du représentant du personnel. Ce représentant, élu au préalable, siège en son nom propre et généralement sous une étiquette syndicale.

Cette participation aux instances permet de défendre les intérêts collectifs en comité et individuels en commission. Il s'agit là d'une garantie fondamentale.

Le représentant du personnel de la Police Nationale intervient dans les Commissions Administratives Paritaires (en matière d'avancement, de discipline, de mutation...) sur deux ressorts de compétence : la zone administrative ou le plan national.

Il est également acteur au sein des Comités Techniques Départementaux, pour des sujets traitant de l'organisation et du fonctionnement des services.

Il veille à l'hygiène et la sécurité au travail en siégeant au sein des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail. Ce représentant participe également à la vie sociale, en votant les actions en Comité Local d'Action Sociale.

Soucieux d'être au plus proche de la base afin d'en assurer la meilleure défense, le syndicaliste se doit d'être formé et d'avoir la connaissance la plus fine possible des lois et autres textes qui régissent le métier de policier. Ensuite intervient son nécessaire pouvoir de conviction face à l'administration sur le fondement des revendications des personnels.

Nos collègues nous font confiance et nous nous devons de donner le meilleur pour eux.

Le maintien des instances de concertation, la défense de notre statut et de nos conditions de travail demeurent l'enjeu capital de demain.

C'est ce que nous souhaitons faire en nous présentant à ces élections professionnelles et c'est pourquoi il faut VOTER et FAIRE VOTER FO du 28 novembre au 6 décembre 2018.

Bonjour c'est **Thierry,** de la **DIRIF.**

Dans le dernier épisode, nous avons évoqué la qualité de vie au travail… il me semblait logique de vous parler, dans celui-ci, des instances de dialogue social au sein de mon service.

Il existe trois instances de dialogue social, où les organisations syndicales siègent en fonction des résultats des élections professionnelles.

Tous les 4 ans, les personnels des trois versants de la Fonction publique procèdent à des élections professionnelles afin de se prononcer sur l'organisation syndicale qu'ils souhaitent voir défendre leurs intérêts.

Ces trois instances importantes sont :

– la CAP (Commission Administrative Paritaire),

– le CT (Comité Technique),

– le CHSCT (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail).

La CAP traite de l'ensemble des sujets ayant un lien de loin ou de près avec votre déroulement de carrière (promotion), la mobilité (mutations), les sanctions disciplinaires, l'indemnitaire, ainsi que les recours en cas de désaccord sur une décision de la CAP.

Le comité technique est l'instance où le Directeur présente les orientations politiques du service en termes de mission, d'organisation et bien des sujets concernant le fonctionnement du service.

Pour tout vous dire, j'ai siégé dans ces trois instances, mais je me suis beaucoup plus engagé dans le CHSCT au regard de mes missions.

C'est un domaine passionnant et très varié où le but de mon engagement était de faire respecter les textes ministériels du CHSCT-M, ainsi que ceux de la Fonction publique d'État.

Dans cette instance, nous parlons du quotidien des camarades et comment faire en sorte qu'ils ne perdent pas leur vie dans le cadre de leur mission.

Mon engagement syndical à Force Ouvrière est venu du fait que cette organisation syndicale avait animé des heures d'informations dans mon centre autoroutier. Le fait de voir des agents, comme moi, décider, en plus de leur travail quotidien, de s'engager dans une organisation syndicale pour défendre l'ensemble de leurs collègues ne m'a pas laissé indifférent.

Je ne vous cache pas que cela demande de l'investissement personnel pour connaître et comprendre les textes afin de les utiliser au mieux pour défendre l'intérêt de tous.

Cela nous permet aussi de constater à quel point certains aspects de la réglementation nous sont sciemment cachés par nos responsables.

Nous, les personnels, avons une très grande méconnaissance de l'ensemble des textes qui nous sont dévolus.

Ce qui est le plus gratifiant dans cet engagement, c'est lorsque nous arrivons (puisque c'est un travail collectif) à « faire plier » l'administration en obtenant des avancées significatives pour les personnels.

Pourquoi à FORCE OUVRIÈRE ? Parce que c'est la seule organisation syndicale libre et indépendante de tout parti politique, religieux et autres. Ce n'est qu'une organisation syndicale, et rien de plus qu'une organisation syndicale, qui défend les intérêts particuliers et collectifs des personnels.

Nous agissons toujours sur un mandat donné par nos adhérents ; nous ne défendons que le mandat et rien que le mandat.

Nos adhérents se réunissent au travers d'une assemblée générale puis décident de la feuille de route reprenant l'ensemble de leurs revendications que nous devons défendre et faire aboutir.

Nous n'allons pas dans les instances pour nous défendre personnellement mais bien pour défendre les revendications que les adhérents nous ont validées.

Le 6 décembre 2018, vous allez devoir voter pour l'organisation syndicale qui a réellement défendu vos intérêts ces quatre dernières années et qui continuera dans cette voie.

La participation aux élections donne un poids et un rapport de force à la première organisation syndicale face à l'administration.

Faites le bon choix,
faites le choix de Force Ouvrière

Bonjour c'est **Romain, l'instituteur.**

Dans ce dernier épisode, je voudrais témoigner de l'importance des représentatives du personnel (les IRP dans notre jargon syndical). Dans les commissions paritaires, nous luttons pied à pied pour faire respecter notre statut :

– garantir les promotions et l'avancement de carrière (remis gravement en cause par le PPCR),

– la mobilité à l'initiative de l'agent (fortement réduite aujourd'hui, faute de postes notamment),

– faire respecter les obligations réglementaires de service (quand l'administration tente de rendre les collègues corvéables et serviables).

La défense du service public passe très concrètement par la défense quotidienne du statut de ses personnels. Nos Comités Techniques sont le lieu où nous nous battons pour avoir plus de moyens afin d'assurer des conditions de travail les meilleurs possibles. Les instances d'action sociale, d'hygiène et de sécurité émanent des comités techniques et sont les lieux de débats et de prises de décision à propos du quotidien des agents.

Ces élections professionnelles 2018 sont l'occasion de construire et renforcer les syndicats FO.

Résister aux attaques contre l'école publique, **revendiquer** les postes et l'ensemble des moyens garantissant les conditions d'enseignement et plus généralement de travail, **reconquérir** le caractère national de l'École et les spécificités des statuts particuliers des fonctionnaires qui sont les acteurs du service public, voici le programme proposé par notre syndicat.

JE VOTE FO, JE SAIS POURQUOI !

Bonjour c'est **Sébastien,** de la **mairie de Versailles.**

Comme évoqué lors du premier épisode, suite à la réorganisation du service des sports dont je faisais partie, j'ai décidé de me rapprocher d'une organisation syndicale afin de connaître mes droits et les recours possibles pour ne pas subir cette situation pénible (incompatibilité avec la hiérarchie).

Lorsque je me suis rapproché du syndicat FO en novembre 2014, j'ai rencontré des agents compétents et trouvé l'aide que je recherchais ainsi que les informations nécessaires pour me défendre. C'était quelques semaines avant les élections professionnelles et le secrétaire du syndicat (récemment créé) m'a alors proposé d'être candidat sur la liste CT et CAP afin de faire évoluer l'organisation syndicale vers plus de représentativité.

Nous avons passé un mois à rencontrer tous les agents de la ville pour les informer de la constitution de ce nouveau syndicat et de nos motivations pour devenir représentatifs. Nous avons obtenu un score honorable et nous sommes présents en Comité Technique (CT), Commission Administrative Paritaire (CAP) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT).

A la suite de ces élections, j'ai endossé mon nouveau rôle de représentant du personnel en siégeant aux instances pour débattre des différents sujets de l'ordre du jour avec les élus de la collectivité. FO m'a permis de participer à des formations afin d'acquérir les compétences juridiques et techniques nécessaires pour traiter les dossiers de mes collègues et m'aguerrir davantage. Depuis, j'ai découvert une nouvelle mission et je suis déchargé de mes missions à 95 % pour apporter des conseils et un accompagnement aux agents de la ville dans toutes leurs démarches. Je suis désormais l'interlocuteur entre la direction des ressources humaines et les différents problèmes de mes collègues. Je ne regrette absolument pas mon choix, et j'ai l'impression d'être plus utile dans mon nouveau rôle et d'apporter mon expertise aux différentes problématiques de la collectivité.

Je me sens plus à l'aise avec le CHSCT car nous obtenons de véritables avancées pour les agents au niveau de leurs conditions de travail, afin qu'ils effectuent leurs missions en toute sécurité dans le respect de la réglementation. Nous sommes force de propositions, nous sommes vigilants à tout changement d'organisation afin de préserver la santé et le bien-être de nos collègues dans leurs missions.

Cette année, nous préparons activement les élections professionnelles qui auront lieu le 6 décembre 2018, nous mobilisons et nous fédérons le plus grand nombre d'agents afin qu'ils nous rejoignent en tant qu'adhérents, candidats sur les différentes listes, membres du bureau, électeurs.

Nous informons le personnel sur le bilan du mandat de ces quatre ans concernant les différentes actions menées en faveur des agents :

– Augmentation de la participation de l'employeur en mutuelle et prévoyance (augmentation de 1€ à 18€ en mutuelle et 1€ à 14€ en prévoyance) ;
– Négociation d'une journée ARTT supplémentaire pour les agents à 39h suite à l'augmentation du temps de travail (18 jours au lieu de 17) ;
– Subrogation de la CPAM pour les agents contractuels ;
– Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) pour les agents d'accueil dans les bibliothèques
– Stagiairisation de 33 agents lors du mouvement social de juin 2017 ;
– Nouveau statut des ATSEM et possibilité d'avoir une évolution de carrière (passage possible en catégorie B) ;
– Accompagnement des agents lors des entretiens disciplinaires.

Nous serons présents dans 6 scrutins lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018 : Comité Technique, Commissions Administratives Paritaires (titulaires) sur les 3 grades (A-B-C) et Commissions Consultatives Paritaires (contractuels), également sur les 3 grades.

Pour nous donner encore plus de force afin de vous représenter au mieux,

VOTEZ ET FAITES VOTEZ FO
DU 28 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

Bonjour c'est **Étiennette,** du **CEREMA.**

Dans ce dernier épisode, je parlerai de mon engagement syndical au travers des instances de mon service.

Je siège au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ainsi qu'au Comité Technique d'Établissement (spécificité des établissements publics à caractère administratif).

Ces instances complémentaires servent pour les uns (CT) à organiser le service et remplir ces missions, tandis que l'autre (CHSCT) traite des conditions de travail, de la santé et de la sécurité des personnels.

Cet engagement m'a permis de participer et d'être actrice de la vie de mon service, et de défendre les intérêts de l'ensemble de mes collègues.

Quelle satisfaction lorsque, avec mes camarades (car, bien sûr, je ne suis pas seule à siéger dans les instances), nous arrivons à obtenir des avancées significatives pour mes collègues.

En effet, siéger dans les instances en tant que représentant du personnel, ce n'est pas subir les décisions mais en débattre, les améliorer et parfois même les combattre.

C'est pourquoi que je serai à nouveau présente sur les listes de FORCE OUVRIÈRE pour solliciter les suffrages de mes collègues, car participer à la vie de mon service et défendre mes collègues est un vrai défi personnel et collectif.

Je ne peux que vous inviter et vous inciter à participer massivement aux élections du 6 décembre 2018 en votant FORCE OUVRIÈRE, car plus que jamais, au moment où ce gouvernement montre sa volonté de casser le service public et de mettre à mal nos missions ainsi que nos conditions de travail, le personnel doit lancer un message fort et clair. Nous ne voulons pas de ces réformes, nous sommes attachés à nos missions et au service public rendu aux usagers, et nous allons nous donner les moyens de gagner.

JE VOTE FO, JE SAIS POURQUOI !

AVEC
FO
JE
DÉFENDS
LE
SERVICE
PUBLIC
ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE 2018
FO

Légende amérindienne du colibri

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt.

Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient, impuissants, le désastre… Seul le petit colibri s'active, allant chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour les jeter sur le feu. Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit : *« Colibri ! tu n'es pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'au que tu vas éteindre le feu ? ».*

« Je le sais, répondit le colibri, *mais je fais ma part ».*

La légende du colibri

…moi le Service public j'y tiens !!!

Le 6 décembre, je vote

46, rue des Petites-Écuries - 75010 PARIS
Territoriale - État - Hospitalière - 153, rue de Rome - 75017 PARIS
contact@fo-fonctionnaires.fr - 01 44 83 65 55
fo.sante-sociaux@fsps.com - 01 44 01 06 00 / fo.territoriaux@fsps.com - 01 44 04 06 00

FO ÉTAT TERRITORIALE HOSPITALIÈRE
FONCTION PUBLIQUE